

# STAGE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL



## Quoi ?

Depuis 2011 les Chambres de Métiers et de l'Artisanat peuvent mettre en place des conventions de stage dans le cadre de la découverte professionnelle, lorsque le stage est réalisé dans une entreprise artisanale.

## Qui ?

Collégiens et lycéens

## Quand ?

- Pendant les vacances scolaires (sauf grandes vacances)
- Durée limitée à une semaine (sauf samedi et dimanche)

## Comment ?

- Sur demande auprès du C.A.D., qui assure la mise en place du stage et son suivi
- La convention est délivrée après réception des attestations d'assurance « responsabilité civile » de la famille du jeune **et** de l'entreprise d'accueil.

## Nous contacter :

C.A.D.  
CMAR de Basse-Normandie

Calvados  
2 rue Claude Bloch  
CS 25029  
14077 CAEN Cedex 5

Orne  
52 bd du 1<sup>er</sup> chasseur  
BP 19  
61001 ALENCON Cedex

Calvados et Orne  
02.31.53.25.90  
cad@cmar-bn.fr